CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction des Territoires et de l'Action Sociale 12638

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET : Subventions à des associations dans le cadre du dispositif "femmes victimes de violences conjugales".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En France, l'évaluation intermédiaire du 5ème plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019), conduit par le Haut conseil à l'égalité fait état d'un contexte de changement social important. En effet, l'ampleur de ces violences et de leurs mécanismes sont mieux compris.

Depuis le début de ce plan, la révélation des faits de violence a progressé. Au 1er semestre 2018, le ministère de l'intérieur fait état d'une hausse de 23 % des plaintes par rapport au 1er semestre 2017. On constate une meilleure prise en charge des conséquences de ces violences, ainsi qu'une diminution du nombre de femmes tuées.

Toutefois, si les statistiques nationales présentent une stabilisation voire une régression du phénomène, une augmentation des faits est constatée ces quatre dernières années dans le département des Bouches-du-Rhône (3ème rang national).

Au-delà de la hausse de la révélation des faits qui pourrait influencer les statistiques, le nombre de décès et de tentatives d'homicide a plus que doublé en 2018 (16 homicides, 2 décès à la suite de coups et blessures, 28 tentatives d'homicides). Sont aussi dénombrés 4 735 faits de violences conjugales en 2018 sur le territoire départemental, 11 819 faits de violence à l'égard des femmes (sur la base des statistiques de police et de gendarmerie cumulées).

L'ampleur et l'évolution de ce phénomène amènent à renforcer les dispositifs déjà existants mais également à développer de nouveaux partenariats et champs d'action afin de favoriser la sécurisation des victimes et leur retour à l'autonomie.

La stratégie départementale vise à favoriser :

- la prévention ;
- le repérage de différents types de violences et l'orientation des publics ;
- un accompagnement psycho-social, sur un délai court, en se centrant sur l'accès aux droits et l'insertion professionnelle ;
- la mise en sécurité physique et psychique des femmes victimes et de leurs enfants ;
- la fluidité des parcours de sortie des violences, et l'autonomisation des femmes.

A ce titre, le Département se propose de soutenir financièrement trois associations (SOS femmes 13, Maison accueil en Arles, ainsi que Habitat alternatif social - Maison des Espillières) pour la réalisation d'actions qui s'inscrivent dans cette stratégie.

Le soutien du Département à ces projets associatifs, conformément à la liste ci-jointe, s'élève à 102 000 €, pour un montant demandé de 143 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL